



Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 30 juin 2017

Présents : Françoise CLOTEAU, Brigitte ORGANDE, Gilles IMBERT, Pascale BERENDES, Raoul LEVEQUE, Antoine FERON, Jean-Louis FRANCILLARD, Petra PERRIER, Pascal PEYREMORTE, Carmelle PEZZANI, Thierry MENGEAUD, Christelle VIAL, Alexandra BAILLY

Absents excusés : Corinne COLUCCI (pouvoir à Antoine FERON)

Désignation du secrétaire de séance : Pascal PEYREMORTE

Délibération :

➔ D2017-044 Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie de Champagnier le 30 juin 2017 à 7 heures 45 par convocation impérative réalisée par le décret du ministère de l'intérieur n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Par suite les conseillers municipaux de la commune se sont rassemblés pour la désignation de leurs représentants au sein du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2017.

L'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 fixe le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner pour la commune de Champagnier.

La circulaire NOR/INTA/INTA1717222C sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux expliquant les modalités d'organisation et de déroulement de cette élection.

Le bureau électoral a été composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit Raoul Leveque et Jean Louis Francillard, ainsi que des deux membres présents les plus jeunes, soit Brigitte Organde et Alexandra Bailly.

La présidence du bureau étant assurée par Madame le Maire, et le secrétariat pour la rédaction du procès-verbal par Monsieur Pascal Peyremorte.

Une seule liste, dénommée « le sénat à Champagnier », a été déposée et enregistrée. Elle est composée, dans l'ordre, de :

- Madame Pascale BERENDES,
- Monsieur Antoine FERON,
- Madame Brigitte ORGANDE,
- Monsieur Gilles IMBERT,
- Madame Françoise CLOTEAU,
- Monsieur Jean Louis FRANCILLARD

Madame le Président a rappelé que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Compte tenu de la taille de la commune et du nombre de conseillers municipaux : 3 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la représentation de la commune de Champagnier.

Après enregistrement du ou des candidatures, il a été procédé au vote.

Après dépouillement du scrutin par le bureau électoral, les résultats ont été les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

La liste « le sénat à Champagnier » a obtenu l'ensemble des voix, par suite elle emporte l'ensemble des sièges.

Madame le Maire, présidente du bureau électoral, proclame ainsi les résultats définitifs :

Les trois sièges de délégués titulaires seront occupés par Madame Pascale BERENDES, Monsieur Antoine FERON, et Madame Brigitte ORGANDE. Les trois délégués suppléants étant Monsieur Gilles IMBERT, Madame Françoise CLOTEAU, et Monsieur Jean Louis FRANCILLARD.

Il a été procédé à la rédaction du procès-verbal d'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs. Ce PV a été transmis en gendarmerie puis en préfecture. Il n'y a eu aucunes observations ou réclamations.

Le Conseil Municipal s'est achevé à 8H15.

A Champagnier, le 1 juillet 2017,
Le maire, Françoise CLOTEAU

